

**Aides aux groupements et aux secteurs
CONTRATS d'OBJECTIFS U.S.E.P.
ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016**

A retourner impérativement avant le vendredi 20 novembre 2015

Quelques conseils pour compléter les dossiers de demandes :

- Les sommes distribuées le sont à partir de priorités départementales (en conformité avec des priorités nationales) et subventionnées à ce titre. Ces priorités, déclinées en rencontres ou en sessions de formation sont les suivantes :

<ul style="list-style-type: none"> • rencontres multiformes (multi-activités, diversités de pratique, ...), • place et rôle des enfants dans la rencontre (accueil, arbitrage, organisation, tutorat des plus jeunes ...), • découverte et développement d'activités nouvelles pour le secteur, 	<ul style="list-style-type: none"> • sensibilisation des enfants valides au handicap • participation à la Journée du Sport Scolaire • vie associative (développement en maternelle, Assemblées d'enfants)
--	--

- Vous devez, soit dans la partie descriptif (3 lignes), soit sur une feuille annexée (exemple joint), indiquer en quoi le projet peut être lié à l'une (ou plusieurs) de ces priorités.

- Le projet de budget doit être équilibré avec l'aide demandée, mais il doit aussi faire apparaître des dépenses et des ressources autres.

Exemple : organisation de rencontres :

<p><u>CHARGES :</u> frais de déplacement achat de matériel location de salle frais d'organisation (secrétariat) antenne Croix Rouge ou pharmacie goûter ou récompenses</p>	<p><u>RECETTES :</u> transports municipaux (à évaluer) participation des associations aide exceptionnelle éventuelle aide U.S.E.P. 33</p>	<p><u>ATTENTION IMPORTANT :</u> Comme les années précédentes, la moitié de la subvention allouée vous sera versée le 16 décembre lors de notre Assemblée Générale annuelle. MAIS pour obtenir les 50% restant il faudra fournir les factures permettant de prouver que les charges sont au moins 2 fois supérieures au montant total de l'aide USEP 33 octroyée. Ex : si pour une action vos charges atteignent un total de 1000€ et que l'aide octroyée par l'USEP33 s'élève à 400€ (le seuil max étant de 500€). Votre association USEP de secteur obtiendra, pour cette action, un chèque de 200€ lors de l'AG. Pour les 200€ restant vous devrez avoir justifié des dépenses à hauteur de 800€ avant septembre 2016.</p>
--	---	---

Autre exemple : actions de **formation** pour développer des activités nouvelles : les frais de transports (à évaluer) peuvent être à la charge des animateurs, le département assurant un achat de matériel ou des frais de restauration.

ATTENTION :

Les demandes sont étudiées à partir de critères bien définis (correspond à une priorité départementale, descriptif suffisant) et ne peuvent dépasser 50 % du montant total de chacune des actions.

SECTEUR ou CIRCONSCRIPTION : _____

Liste des associations d'écoles concernées : _____

Nom du rédacteur : _____ Email : _____

- Au maximum, **3 actions** (rencontres et/ou formations) à présenter

- Numéroté-les de **1 à 3** selon votre ordre de priorité.

<p align="center">Action n° 1 Priorité départementale (à renseigner dans la case ci-dessous)</p>	<p align="center">Action n°2 Priorité départementale (à renseigner dans la case ci-dessous)</p>	<p align="center">Action n° 3 Priorité départementale (à renseigner dans la case ci-dessous)</p>
<p><input type="checkbox"/> RENCONTRE <input type="checkbox"/> FORMATION</p>	<p><input type="checkbox"/> RENCONTRE <input type="checkbox"/> FORMATION</p>	<p><input type="checkbox"/> RENCONTRE <input type="checkbox"/> FORMATION</p>
<p>Intitulé :</p> <p>Période de réalisation :</p> <p>Descriptif :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p align="right">Accord U.S.E.P. 33</p>	<p>Intitulé :</p> <p>Période de réalisation :</p> <p>Descriptif :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p align="right">Accord U.S.E.P. 33</p>	<p>Intitulé :</p> <p>Période de réalisation :</p> <p>Descriptif :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p align="right">Accord U.S.E.P. 33</p>

BUDGET action n° 1	BUDGET action n° 2	BUDGET action n° 3
<u>CHARGES</u>	<u>CHARGES</u>	<u>CHARGES</u>
ACHAT MATÉRIEL :	ACHAT MATÉRIEL :	ACHAT MATÉRIEL :
TRANSPORTS :	TRANSPORTS :	TRANSPORTS :
RESTAURATION :	RESTAURATION :	RESTAURATION :
LOCATION (salle, matériel) :	LOCATION (salle, matériel) :	LOCATION (salle, matériel) :
DIVERS (.....) :	DIVERS (.....) :	DIVERS (.....) :
TOTAL.....	TOTAL.....	TOTAL.....
<u>PRODUITS</u>	<u>PRODUITS</u>	<u>PRODUITS</u>
FONDS PROPRES	FONDS PROPRES	FONDS PROPRES
AIDE USEP 33	AIDE USEP 33	AIDE USEP 33
MUNICIPALITÉ(s)	MUNICIPALITÉ (s)	MUNICIPALITÉ(s)
Assos. USEP des écoles du secteur	Assos. USEP des écoles du secteur	Assos. USEP des écoles du secteur
AUTRE(s).....	AUTRE(s).....	AUTRE(s).....
TOTAL.....	TOTAL.....	TOTAL.....

(à compléter par le département USEP) PROPOSITION U.S.E.P. 33 :	PROPOSITION U.S.E.P. 33 :	PROPOSITION U.S.E.P. 33 :
--	---------------------------------	---------------------------------

La moitié de la subvention allouée sera versée le 16 décembre, lors de l'AG annuelle de l'USEP33 à Cartelègue.

Pour obtenir les 50% restant il faudra fournir les factures permettant de prouver que les charges sont au moins 2 fois supérieures au montant total de l'aide USEP 33 octroyée.

Détail des projets à joindre en annexe